



SwissLife

Swiss Life Holding

Invitation et ordre du jour
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mardi 9 mai 2006 à 14 h 30
(ouverture des portes à 13 h 30)
Hallenstadion, Zurich

Ordre du jour

1. Rapport de gestion 2005, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2005 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

2. Répartition du bénéfice résultant du bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

2.1 Répartition du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan 2005 disponible de Swiss Life Holding qui s'élève à 174 252 874 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	1 979 262	CHF
bénéfice de l'exercice 2005	172 273 612	CHF
de la façon suivante:		
allocation à la réserve libre	170 000 000	CHF
report à nouveau	4 252 874	CHF

***Explications:** Le conseil d'administration propose d'effectuer un remboursement de valeur nominale de 5 francs par action, en lieu et place d'un dividende, pour l'exercice 2005. Le remboursement de valeur nominale n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse et n'est, en principe, pas imposable pour les personnes physiques domiciliées en Suisse, dans la mesure où les actions sont détenues au sein d'une fortune privée.*

Suite au remboursement de valeur nominale, le conseil d'administration propose d'allouer en partie le bénéfice résultant du bilan à la réserve libre et de le reporter en partie à nouveau.

2.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2005)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- le capital-actions ordinaire de la société sera réduit par abaissement de la valeur nominale de 5 francs par action, laquelle passe ainsi de 46 à 41 francs suisses et cette différence de 5 francs par action sera remboursée aux actionnaires. Le capital-actions concerné par cette réduction comprend les 33 776 078 actions émises à ce jour ainsi que les actions qui seront émises à partir du capital-actions conditionnel conformément au chiffre 4.9, al. 1 des statuts jusqu'à la date de réalisation de la réduction du capital-actions. 1 511 942 actions au maximum peuvent être émises à partir du capital-actions conditionnel en raison des droits de conversion accordés. Le montant minimum de la réduction s'élève

par conséquent à 168 880 390 francs et le montant maximal de la réduction à 176 440 100 francs;

- b) conformément au rapport de révision spécial de PricewaterhouseCoopers SA selon l'art. 732, al. 2 du Code suisse des obligations, il est constaté que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes après la réduction du capital-actions mentionnée ci-dessus, même dans le cas où le montant maximal de la réduction serait engagé;
- c) une fois la réduction du capital-actions accomplie, le texte des chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts sera remplacé par le texte ci-dessous (les modifications concernant les chiffres sont en italique):

Modification du chiffre 4.1 des statuts

«Le capital-actions s'élève à *un milliard trois cent quatre-vingt-quatre millions huit cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit francs suisses (1 384 819 198 CHF)*, divisé en 33 776 078 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 41 francs suisses chacune.»

Modification du chiffre 4.9, al. 1 des statuts

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 150 382 342 francs suisses par l'émission de 3 667 862 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 41 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

- d) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale, notamment d'en aviser les créanciers en publiant ces décisions trois fois dans la Feuille officielle suisse du commerce, conformément à l'art. 733 CO et à l'art. 16 des statuts, ainsi que de faire inscrire sur le registre du commerce la réduction du capital-actions, une fois celle-ci réalisée.

Explications: *Les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme susmentionné, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2005 un versement sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale des actions nominatives passant de 46 francs actuellement à 41 francs, soit une réduction de 5 francs. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement fédéral de l'impôt anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques domiciliées en Suisse et qui détiennent leurs actions dans le cadre d'une fortune privée, n'est pas assujéti à l'impôt sur les revenus au niveau fédéral ni, en général au niveau des cantons. Les sociétés suisses de capitaux peuvent prétendre à la réduction pour participations, dans la mesure où la valeur vénale des actions s'élève au moins à 2 millions de francs.*

Si la proposition relative au remboursement de valeur nominative est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de la réduction de 5 francs par action nominative pourra être versé selon toute vraisemblance au début du

mois d'août 2006 aux actionnaires qui détiendront des actions nominatives de Swiss Life Holding la veille du versement.

Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 46 à 41 francs, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital au registre du commerce.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2005.

4. Elections au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose la réélection de **Bruno Gehrig** et de **Pierfranco Riva** ainsi que l'élection de **Henry Peter** pour un mandat d'une durée de trois ans chacun.

(Voir les versions courtes des curriculum vitae en annexe.)

5. Election de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes de groupe pour l'année 2006.

* * *

Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision et du réviseur des comptes de groupe

Le rapport de gestion 2005 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels – ainsi que les rapports du réviseur des comptes de groupe et de l'organe de révision sont disponibles au siège social de la société à partir du 18 avril 2006. Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale. Chaque actionnaire peut demander que ces documents lui soient envoyés.

Cartes d'admission à l'assemblée générale

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote recevront la présente invitation avec la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 2 mai 2006 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. S'il a été procédé à une vente totale ou partielle des actions indiquées sur la carte d'admission délivrée, celle-ci doit être renvoyée à la société ou rectifiée au guichet des actionnaires au plus tard avant l'assemblée générale.

Les cartes d'admission commandées seront envoyées par courrier en temps voulu.

Représentation à l'assemblée générale

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer les droits de vote associés à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, à son conjoint ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding ou par un représentant indépendant (Maître Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration.

Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 2 mai 2006 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding, Case postale, 4609 Olten. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 8 mai 2006, à 12 h 00. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

Trajet

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich-Oerlikon et tram 11 jusqu'à l'arrêt «Messe Zürich/ Hallenstadion». Avec votre carte d'admission, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des transports en commun de la zone 10 (ville de Zurich) afin de pouvoir vous rendre facilement à l'Assemblée générale, le jour dit.

Généralités

Pour toute question relative à l'assemblée générale ordinaire, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Tél.: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: shareholder.services@swisslife.ch

Zurich, le 10 avril 2006

Swiss Life Holding

Pour le conseil d'administration

Le président: Bruno Gehrig

Curriculum vitae de Bruno Gehrig



Né en 1946, Suisse
Président du conseil d'administration depuis 2003
Présidence du comité du président
Membre du comité des placements et risques

Formation

1975 Doctorat en sciences politiques de l'université de Berne
1978 Habilitation obtenue à l'université de Berne dans le cadre d'une étude sur la politique monétaire après un séjour de recherches effectué auprès du professeur Karl Brunner, université de Rochester (NY), Etats-Unis
1971 - 1980 Assistant et enseignant à l'université de Berne, en qualité de privat-docent à partir de 1978

Activité professionnelle

1981 - 1984 Directeur du service économique de l'Union de Banques Suisses
1985 Année consacrée à une formation dans les activités bancaires internationales
1986 - 1989 Division principale chargée de la bourse et du négoce de titres pour l'ensemble de l'Union de Banques Suisses, en qualité de responsable à partir de 1988
1989 - 1991 Président de la direction de la Banque Cantrade SA, Zurich, et fonctions dirigeantes exercées pour les autres parties du groupe
1992 - 1996 Professeur de gestion à l'université de Saint-Gall, directeur de l'institut suisse d'économie bancaire et de finance de cette même université
1996 - 2000 Membre du directoire de la Banque nationale suisse en qualité de directeur du III^e département
2001 - 2003 Vice-président du directoire de la Banque nationale suisse
Depuis 2003 Président du conseil d'administration de Swiss Life Holding

Politique

1984 - 1991 Président du groupe d'étude sur la politique économique, PDC suisse
1992 - 1996 Membre de la Commission fédérale des banques

Autres mandats

- Roche Holding SA, Bâle, vice-président du conseil d'administration et Independent Lead Director
- Fondation Swiss Aviation, président du conseil de fondation

Curriculum vitae de Pierfranco Riva



Né en 1940, Suisse
Membre du conseil d'administration depuis 2003
Membre du comité des placements et risques

Formation

1960 – 1966 Universités de Fribourg, Munich et Berlin
1968 Doctorat en droit
1970 Diplôme d'avocat et de notaire

Activité professionnelle

1987 – 1989 Président de l'Ordre des Avocats du Tessin
1995 – 1999 Membre de l'autorité de surveillance des magistrats du
 canton du Tessin
Depuis 1970 Avocat et notaire dans le cabinet d'avocats
 Felder Riva Soldati, Lugano

Autres mandats

- Finter Bank Zürich, Zurich, vice-président du conseil d'administration
- Fondation Daccò, Lugano, membre du conseil de fondation
- Fondation Nerina Bellingeri ved. Gualdi, Lugano, membre du conseil de fondation
- Fondation Rudolf Chaudoire, Lugano, membre du conseil de fondation

Curriculum vitae de Henry Peter



Né en 1957, Suisse et Français

Formation

1976 – 1979	Etudes de droit à l'université de Genève
1981	Brevet d'avocat du canton de Genève
1979 – 1988	Assistant à l'université de Genève, études à l'université de Berkeley, et activités d'avocat à Lugano
1988	Doctorat à l'université de Genève

Activité professionnelle

Depuis 1988	Associé du cabinet d'avocats Bernasconi Peter Gaggini à Lugano
Depuis 1997	Parallèlement, professeur de droit des affaires à l'université de Genève
Depuis 2004	Membre de la Commission suisse des OPA Arbitre dans des conflits commerciaux ou relevant du droit du sport

Autres mandats

- Banca del Gottardo, membre du conseil d'administration (retrait prévu)
- Morval Vonwiller Holding SA, membre du conseil d'administration
- Casino de Montreux SA, membre du conseil d'administration
- Otis, membre du conseil d'administration
- Autogrill Suisse SA, membre du conseil d'administration
- Ferrari (Suisse) SA, membre du conseil d'administration
- Swiss Olympic Association, vice-président de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage



SwissLife

Swiss Life
Shareholder Services
General-Guisan-Quai 40
Case postale, 8022 Zurich
Tél. 043 284 61 10
Fax 043 284 61 66